

les mercredis de l'école

# Pour un accès libre aux publications scientifiques

**Le ministre Marcourt** va contraindre les chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à rendre publics leurs articles scientifiques. Le but est de diffuser les savoirs au plus grand nombre. Et de réduire (un peu) le pouvoir des éditeurs de journaux.

Les résultats d'une recherche universitaire financée par les deniers publics doivent être accessibles au grand public. C'est le postulat du décret Open Access du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Jean-Claude Marcourt dont l'avant-projet a été validé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 5 octobre. « Cela relève du bon sens », abonde Yves Deville, conseiller du recteur de l'UCL pour l'université numérique.

Cela paraît sensé effectivement et pourtant la question du libre accès aux publications scientifiques est épineuse.

Actuellement, ce sont les éditeurs des journaux scientifiques qui ont la mainmise. « Un à deux millions d'articles scientifiques sont publiés chaque année en anglais. Le total des ventes des journaux qui publient ces articles est de 7,6 milliards d'euros. Donc, chaque article rapporte à l'éditeur entre 2.800 et 5.000 euros. Or, qui fait le travail de recherche ? Le chercheur. Et qui le lit et le valide avant publication ? D'autres chercheurs ; bénévolement. Les éditeurs mettent donc leur nom et font la mise en page. Voilà la valeur ajoutée », s'indigne Yves Deville.

Les abonnements aux revues représentent pour les universités un coût important. « Depuis les années 80, le prix des revues a été augmenté, hors inflation, par quatre. L'UCL paye chaque année 2,5 millions d'euros pour les abonnements. C'est un budget qui ne peut pas être consacré à la recherche », dénonce Yves Deville.

Alors ça et là des oppositions se mettent en place. « Il y a un grand mouvement pour dire stop aux coûts exorbitants des éditeurs. D'autant que ces coûts ne sont plus crédibles avec l'édition numérique », avance Yves Deville.

Le système des journaux scientifiques tient cependant la route car les chercheurs et les universités sont notamment classés en fonction de leur

nombre de publications et surtout en fonction des journaux dans lesquels les recherches ont été publiées. « Le système ne tient plus que par le prestige des journaux », déclare Bernard Rentier, recteur honoraire de l'ULg.

## Pour le plus grand nombre

L'idée du décret n'est pas de se passer des revues scientifiques mais de faire en sorte que le contenu soit disponible au plus grand nombre.

Les revues dans lesquelles les articles sont publiés ont des clauses concernant la diffusion des articles. Les chercheurs cèdent leurs droits mais généralement il leur est permis de mettre leur article en open access dans les six mois à un an après la publication dans la revue.

Que va dès lors changer le décret s'il est déjà permis aux chercheurs de mettre leurs recherches en libre accès ? En ce qui concerne l'ULg, cela « ne va rien changer », déclare Bernard Rentier. Tout chercheur de l'ULg financé par des deniers publics doit en effet déposer ses manuscrits dans le dépôt électronique de l'université. Les chercheurs sont évalués uniquement sur base des publications reprises dans ce dépôt. « Le décret étend aux autres universités une politique que j'ai mise en place il y a 8 ans », souligne le recteur honoraire de l'ULg.

« Le décret va favoriser l'open access, estime pour sa part Yves Deville. Pour l'instant, la plupart des chercheurs déposent leurs articles sur le dépôt mais ils n'ont pas l'obligation de les rendre accessibles au monde extérieur. De nombreux chercheurs n'y pensent simplement pas. L'obligation va augmenter le nombre de recherches disponibles et cela va accroître la notoriété des universités fran-

cophones belges », avance Yves Deville.

À l'ULg, 90 % des publications sont mises en ligne sur le dépôt contre 25 % environ pour les

universités qui n'imposent pas cette mesure. « Aujourd'hui, les chercheurs se rendent compte qu'ils ont plus de lecteurs et plus de citations grâce au dépôt. On ne doit même plus les obliger à recourir au dépôt », observe Bernard Rentier.

« Pour l'université, le dépôt permet d'avoir un inventaire de sa production interne et puis, c'est une carte de visite. Le principe se met en place dans la plupart des pays », poursuit-il.

Pour le conseiller au recteur de l'UCL, ce décret a aussi une autre dimension. Il est « une réponse politique à une main mise des éditeurs sur le marché de la recherche financée par des deniers publics. C'est une réponse saine ».

Cette mise à disposition des savoirs sera également précieuse pour les chercheurs et les institutions des pays émergents qui n'ont pas les moyens de payer des abonnements aux revues. « On estime que 50 % des institutions des pays émergents n'ont aucun abonnement aux journaux internationaux », souligne Yves Deville.

« L'open access permet de renverser le processus : ce n'est plus le lecteur qui paye », poursuit-il.

« Le prochain combat sera de voir comment on évalue les chercheurs en tenant compte de la qualité de partage et de coopération et pas seulement du nombre d'étoiles au Michelin du restaurant dans lequel ils vont manger. Car le système actuel pousse les chercheurs à publier beaucoup et plus vite », note Bernard Rentier. Avec les erreurs que cela peut engendrer. ■

VIOLAINE JADOUX

## MÉDIAS

### Cinquante activités

L'éducation aux médias sera mise à l'honneur du 12 au 26 octobre via une cinquantaine d'activités en Wallonie et à Bruxelles.

Certaines visent les enseignants, éducateurs et étudiants. D'autres sont grand public. Citons la présentation de *Vivre ensemble dans un monde médiatisé*, un livre collectif au Salon de l'éducation à Charleroi le 12 octobre. Ou la mise à disposition des cours de l'Ihecs relatifs à l'éducation aux médias du 17 au 21 octobre.

Les professeurs pourront également visiter trois rédactions : Le Soir, la RTBF et l'Agence Belga. Les jeunes de 15 à 22 ans, eux, sont invités par la RTBF à s'interroger sur le bon usage des réseaux sociaux. Enfin, le 18 octobre, Les Grignoux à Liège organise un débat à la suite de la projection du film *Le ciel attendra*, de Marie-Castille Mention-Schaar, qui parle d'endocrinement menant à la radicalisation au travers du portrait de deux jeunes femmes.

V. JA.

## UNIVERSITÉS

### McKinsey à l'ULB

Émoi à l'ULB. L'université bruxelloise projette de nouer un partenariat avec la société de consultance McKinsey dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur le campus de la Plaine. Selon le bureau des étudiants administrateurs (BEA) l'entreprise « financerait partielle-

ment la construction tandis que McKinsey y réunirait ses bureaux belges et lancerait des partenariats académiques ». Le BEA craint dans la foulée que « les savoirs à acquérir soient formatés pour répondre aux seules compétences exigées par le monde du travail ». Il appelle l'ULB « à se dresser contre le dogme économique ».

**« On ne veut pas imposer les choses du haut vers le bas. Nous voulons laisser l'autonomie aux acteurs. »**

VANESSA MATZ (CDH)  
DÉPUTÉE FÉDÉRALE. OPPOSÉE À LA PROPOSITION DU PS D'IMPOSER LA MIXITÉ AU COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE.